

Fiche n°11 : **RECURRENCE**

Eléments de définition

Le mot récurrence vient pour le Littré, du latin *recurrentem*, de *recurrere*, courir en arrière. Pour le Larousse, la récurrence est le « caractère de ce qui est récurrent ; répétition d'un phénomène ». Selon le TLFi, il y a deux sens possible dans le domaine médical. D'une part, « l'état, caractère de ce qui est récurrent, de ce qui revient en arrière », exemple du nerf récurrent laryngé, et d'autre part, ce qui nous intéresse ici, le « caractère récurrent, reprise d'une maladie infectieuse. ». Selon l'Académie de médecine, les mots récurrence et récidence sont associés sur la même page. La récurrence est la « reprise évolutive d'une maladie infectieuse après guérison apparente de celle-ci, en l'absence de toute réinfection ». Selon le Robert, il s'agit de la « reprise d'une maladie infectieuse due au réveil du pouvoir pathogène de germes déjà présents dans l'organisme (distinct de rechute et récidence) ».

Discussion

La récurrence semble sous-entendre des récurrences périodiques de fréquence variable. C'est le cas de la borréliose ou fièvre récurrente à tique ou à poux. « Après une incubation silencieuse de 3 à 20 jours (moyenne : 7 jours), la maladie débute par un frisson suivi d'une brusque poussée fébrile à 40°C et au-delà (...). Après une période de fièvre de quelques jours (1 à 14 jours, 3 jours en moyenne), l'accès se termine par une chute thermique rapide, des crises urinaire et sudorale et une chute tensionnelle. Suit une période d'apyrexie de 5 à 14 jours (moyenne : 7 jours, extrême : 1 à 63 jours) au cours de laquelle le patient continue à se sentir mal. En l'absence de traitement, plusieurs récurrences surviennent (1 à 18). La maladie a tendance à perdre sa virulence au cours des récurrences, mais ce n'est pas une règle absolue ».¹

La notion de réapparition des signes de la maladie sous-entend que celle-ci était toujours présente, d'où la notion de guérison apparente.

¹ Aubry P. Fièvres récurrentes. In *Epidémiologie des maladies parasitaires*. Tome 4. Affections provoquées ou transmises par des arthropodes. Editions Médicales Nationales. C. Ripert coordonnateur, 2007 : p 239-252

Enfin, plusieurs définitions insistent sur l'absence de nouvelle exposition à l'agent contaminant. Ainsi dans le Garnier-Delamare, la récurrence apparaît sans qu'il n'y ait eu de nouvelle infection. Pour l'Office québécois de la langue française, il ne doit pas y avoir eu de nouveau contact pathogène.

Proposition

Nous avons choisi de retenir la définition suivante : la récurrence est la réapparition des signes cliniques d'une maladie, après une période plus ou moins longue d'amélioration temporaire ou de guérison apparente. La récurrence sous-entend une notion sinon cyclique, au moins de réapparition par intervalles.